

Cahier des Charges Tuteurs des professeurs ou conseillers principaux d'éducation stagiaires nommés à temps complet

Professeurs de discipline(s) – professeurs des écoles

Rôle et mission du tuteur académique

Le tuteur conseille le professeur stagiaire dans sa conduite de la classe, l'aide à préparer son enseignement et à mener une analyse critique de sa pratique. Il l'aide à ajuster son positionnement tout au long de l'année scolaire et, pour le second degré, l'accueille dans sa classe autant que de besoin. Il contribue au développement des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation définies dans l'arrêté du 01 juillet 2013 – BOEN n° 30 du 25 juillet 2013.

Le tuteur intervient plus particulièrement dans la classe pour accompagner le stagiaire dans :

- La mise en œuvre des programmes, des référentiels
- L'identification des profils de classe, des élèves et de leurs besoins
- La mise en œuvre des programmations et progressions
- La préparation pédagogique, l'élaboration des situations d'apprentissages...
- La conduite de classe
- Le travail des élèves
- L'évaluation des acquis, les différents modes d'évaluations
- Le cahier de textes (pour le second degré).

Il favorise la connaissance de l'établissement ou de l'école :

- Du fonctionnement d'un établissement ou d'une école et de ses différents acteurs
- Du projet d'école (1^{er} degré), du projet d'établissement, du contrat d'objectifs (2nd degré)
- De la vie scolaire : règlement intérieur, surveillance, absentéisme, transports des élèves, ...
- Des réunions statutaires : conseils des maîtres, conseils de cycle, conseils d'école, conseils de classe, conseils d'enseignement, conseils pédagogiques, conseils d'administrations, ...
- Des dispositifs spécifiques (aides pédagogiques complémentaires, accompagnement personnalisé, aide personnalisée, accompagnement éducatif, devoirs faits, ...)
- Des relations avec les parents, les usagers et partenaires de l'école
- Des sorties scolaires, de la charte académique ou départementale pour les intervenants extérieurs

Modalités d'intervention

- Présence du tuteur dans la classe du stagiaire dès le début de l'année scolaire
- Présence du stagiaire dans la classe du tuteur (pour le second degré)
- Temps de concertation et d'échange...

Le professeur stagiaire doit être visité régulièrement par son tuteur ou l'un de ses tuteurs au cours des trois premiers mois de l'année scolaire. Dans le cas d'une affectation sur poste partagé (second degré), les visites seront effectuées alternativement sur les établissements.

Suivi formatif

Le tuteur répond aux différentes demandes du professeur stagiaire dans le cadre du suivi formatif, notamment des bilans d'étapes sur l'application ASTUCE en novembre et en mars. Il a le devoir d'alerte auprès de l'IEN de la circonscription d'affectation, du chef d'établissement ou de l'inspecteur référent en cas de difficulté qui dépasse le cadre ordinaire d'une prise de fonction. Il participe à l'identification des besoins de formation.

Evaluation finale

Suivant les modalités d'évaluation du stage spécifiques à chaque situation administrative, un rapport peut être demandé au tuteur en fin d'année de stage du professeur stagiaire.

Professeurs documentalistes

Le professeur documentaliste, n'ayant pas de classe attribuée, est responsable du CDI de l'établissement (coresponsable en cas de postes multiples) et a vocation à intervenir auprès de toutes les classes de l'établissement en collaboration avec les enseignants de discipline et les CPE.

Rôle et mission du tuteur

Le tuteur accueille le stagiaire dans le CDI de son établissement autant que de besoin et l'aide à ajuster son positionnement tout au long de l'année scolaire.

Au cours de l'année scolaire, il incite le professeur stagiaire à des observations de pratiques d'autres collègues.

Il contribue au développement des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation définies dans l'arrêté du 01 juillet 2013 – BOEN n° 30 du 25 juillet 2013.

Le tuteur conseille le professeur stagiaire :

- Dans l'organisation matérielle du CDI comme dans l'organisation d'activités d'animation du CDI
- Dans l'analyse des besoins en matière d'information et de documentation et de la gestion des ressources
- Dans la gestion et la diffusion de l'information au sein de l'établissement
- Dans la politique d'ouverture culturelle de l'établissement
- Dans l'élaboration d'activités pédagogiques en direction des élèves, il l'aide à préparer son enseignement et à mener une analyse critique de sa pratique
- Dans le rôle de conseiller pour les choix à effectuer en matière d'équipement et d'usage des nouvelles ressources accessibles en ligne

Dans le cas d'une politique documentaire en place dans l'établissement, le tuteur aide le stagiaire à en comprendre les enjeux et les finalités et à s'inscrire dans cette dynamique.

Dans le cas contraire, il l'aide à engager l'analyse et la concertation préalables nécessaires qui pourront servir à l'élaboration d'une politique documentaire.

Dans l'établissement, il favorise la connaissance :

- Du fonctionnement d'un établissement et de ses différents acteurs
- Du projet d'établissement, du contrat d'objectifs
- De la vie scolaire : règlement intérieur, surveillance, absentéisme, transports des élèves, ...
- Des réunions statutaires : conseils de classe, conseils d'enseignement, conseils pédagogiques, conseils d'administrations, ...
- Des dispositifs spécifiques (accompagnement personnalisé, aide personnalisée, accompagnement éducatif, PPRE, PPS, PAP, ...)
- Des relations avec les parents, les usagers et partenaires de l'école
- Des sorties scolaires, de la charte académique intervenants extérieurs

Modalités d'intervention

- Présence dans le CDI du stagiaire dès le début de l'année scolaire
- Présence du stagiaire dans le CDI du tuteur
- Temps de concertation et d'échange...

Le professeur stagiaire doit bénéficier de visites fréquentes sur les trois premiers mois de l'année. Par la suite, cette fréquence pourra être d'une fois par mois. Dans le cas d'une affectation sur poste partagé, les visites seront effectuées alternativement sur les établissements.

Suivi formatif

Le tuteur répond aux différentes demandes dans le cadre du suivi formatif du professeur stagiaire, notamment des bilans d'étapes sur l'application ASTUCE en novembre et en mars. Il a le devoir d'alerte auprès du chef d'établissement ou de l'inspecteur référent en cas de difficulté qui dépasse le cadre ordinaire d'une prise de fonction. Il participe à l'identification des besoins de formation.

Evaluation finale

Suivant les modalités d'évaluation du stage spécifiques à chaque situation administrative, un rapport peut être demandé au tuteur en fin d'année de stage du professeur stagiaire.

Conseillers principaux d'éducation

« Sous l'autorité du chef d'établissement et éventuellement de son adjoint, les CPE exercent leurs responsabilités éducatives dans l'organisation et l'animation de la vie scolaire, organisent le service et contrôlent les activités des personnels chargés des tâches de surveillance. Ils sont associés aux personnels enseignants pour assurer le suivi individuel des élèves et procéder à leur évaluation. En collaboration avec les personnels enseignants et d'orientation, ils contribuent à conseiller les élèves dans le choix de leur projet d'orientation ».

Rôle et mission du tuteur

Le tuteur conseille le CPE stagiaire dans l'exercice de sa mission. Au cours de l'année scolaire, il incite le CPE stagiaire à des observations de pratiques d'autres collègues.

Il favorise des observations de séances d'ECJS, d'heures de vie de classe ou de toute autre activité qui lui permet d'acquérir une vision de la complémentarité des actions pédagogiques et éducatives.

Il contribue au développement des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation définies dans l'arrêté du 01 juillet 2013 – BOEN n° 30 du 25 juillet 2013.

Il l'aide à :

- analyser les spécificités de l'établissement en matière de vie scolaire
- se positionner dans son rôle de responsable auprès du chef d'établissement dans le cadre de l'équipe de direction
- assumer les tâches qui lui sont le cas échéant déléguées par le chef d'établissement.

Dans son quotidien, il l'aide à :

- piloter le service de vie scolaire dans l'animation d'une équipe de personnels aux statuts variés, dans l'organisation matérielle, dans la conception et la mise en place d'outils
- analyser les fonctionnements et proposer des évolutions dans les domaines de la politique éducative de l'établissement : gestion de l'absentéisme et du décrochage scolaire, prévention de la violence, orientation des élèves, ouverture culturelle, programmes de santé et de citoyenneté
- s'inscrire dans l'accompagnement des élèves et de l'animation de la vie de l'établissement

Dans l'établissement, il favorise la connaissance :

- Du fonctionnement d'un établissement et de ses différents acteurs
- Du projet d'établissement, du contrat d'objectifs
- Des réunions statutaires : conseils de classe, conseils d'enseignement, conseils pédagogiques, conseils d'administrations, ...
- Des dispositifs spécifiques (accompagnement personnalisé, aide personnalisée, accompagnement éducatif, PPRE, PPS, PAP, ...)
- Des relations avec les parents, les usagers et partenaires de l'école
- Des sorties scolaires, de la charte académique intervenants extérieurs

Modalités d'intervention

- Présence dans l'établissement du stagiaire dès le début de l'année scolaire
- Présence du stagiaire dans l'établissement du tuteur
- Temps de concertation et d'échange...

Le CPE stagiaire doit bénéficier de visites fréquentes sur les trois premiers mois de l'année. Par la suite, cette fréquence sera réduite à une fois par mois. Dans le cas d'une affectation sur poste partagé, les visites seront effectuées alternativement sur les établissements.

Suivi formatif

Le tuteur répond aux différentes demandes dans le cadre du suivi formatif du CPE stagiaire, notamment des bilans d'étapes sur l'application ASTUCE en novembre et en mars. Il a le devoir d'alerte auprès du chef d'établissement ou de l'inspecteur référent en cas de difficulté qui dépasse le cadre ordinaire d'une prise de fonction. Il participe à l'identification des besoins de formation.

Evaluation finale

Suivant les modalités d'évaluation du stage spécifiques à chaque situation administrative, un rapport peut être demandé au tuteur en fin d'année de stage du CPE stagiaire.